

14 octobre 2009

BAREME DES COTISATIONS CLUBS SAISON 2009/2010

Avant le 14 NOVEMBRE 2009.

L'Assemblée Générale du samedi 10 octobre 2009, à Villepinte, a voté le barème 2009/2010 :

Tranche de licenciés*	Cotisations à régler
De 1 à 10 licenciés	3,15 euros/licencié
De 11 à 30 licenciés	3,05 euros/licencié
De 31 à 60 licenciés	3,00 euros/licencié
De 61 à 120 licenciés	2,95 euros/licencié
+ 121 à 200 licenciés	368 euros
+201 licenciés	420 euros

Exemple 1 :

Pour la saison 2008/2009, le karaté club de XXXX a totalisé 58 licenciés.

Le montant de sa cotisation sera de :

3 euros x 58 licenciés = 174 euros.

Exemple 2 :

Pour la saison 2008/2009, le karaté club de YYYY a totalisé 157 licenciés.

Le montant de sa cotisation sera de :

368 euros.

⌘ Le calcul s'effectue en fonction du nombre de licenciés de la saison sportive 2008/09.*

***Le Président.
Derweduez Daniel.***